PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

29 MAI 2019

<u>PROCÈS-VERBAL</u> de la <u>SÉANCE ORDINAIRE</u> du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le <u>MERCREDI 29 MAI 2019, à 18 h 41</u>, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues

M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et

responsable de la gestion des matières

résiduelle

M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,

humaines et matérielles

M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement

 M^me Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe M^me Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B.: Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 41.

<u>05-19-207A</u> OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 41 <u>ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

- QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- QUE l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

<u>05-19-208A</u> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU <u>1^{ER} MAI 2019.</u>

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme du conseil sans papier à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 QUE ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1ère période

Aucune question de l'assistance.

<u>05-19-209A</u> DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS DE SÉDUCTION EN TOURISME 2019-01.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 D'ACCORDER un prêt sans intérêt, pour un terme de 3 ans, du fonds de Séduction en Tourisme de 20 000 \$ au dossier 2019-01.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

<u>05-19-210A</u> GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) – 2019-06.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Témiscamingue a accordé un prêt d'aide à l'acquisition de 25 000\$ au dossier FLI 2019-06 lors de la séance du 3 avril 2019 (résolution # 04-19-113A);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré sa demande de prêt:

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement D'ANNULER le prêt au dossier FLI 2019-06.

Information DISPONIE

<u>DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.</u>

En date du 28 mai 2019, la disponibilité du FLI est de 1 028 856.21 \$ et celle du FLS de 271 251.93 \$.

<u>05-19-211A</u> COMITÉ MULTIRESSOURCE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE (99^E RENCONTRE).

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement no 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet: Développement des sentiers forestiers (phase 2)

Demandeur : Municipalité de Latulipe-et-Gaboury

Montant demandé: 5 000,00 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICPAUX		
Revenus	216 508.75 \$	
Retraits (projets) 211 298.92 \$ + 5 000.00 \$	216 298.92 \$	
Solde	209.83 \$	

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 QUE le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

05-19-212A

AVIS SUR LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ DANS LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC (ACHAT DE TERRAINS ET SERVITUDES TEMPORAIRES) POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un ministère doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur les lots 2 850 073, 2 850 145, 2 850 198, 2 850 050, 2 850 066, 2 850 197, 2 850 203, 2 850 196, 2 850 234, 2 850 233, 3 082 128, 2 850 232, 5 533 568, 5 533 567, 4 645 117, 4 645 119, 5 220 259, 4 645 122, 4 976 651, 4 645 427 et 4 645 428 du cadastre du Québec (route 101 nord), dans la municipalité de Nédélec (achat de terrains et servitudes temporaires) pour le remplacement de ponceaux, la modification de 2 courbes et la réfection de la route 101;

CONSIDÉRANT les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection* du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

• **DE TRANSMETTRE** à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports pour l'achat de terrains et l'obtention de servitudes temporaires pour le remplacement de ponceaux, la modification de 2 courbes et la réfection de la route 101 sur les lots 2850073, 2850145, 2850198, 2850050, 2850066, 2850197, 2850203, 2850196, 2850234, 2850233, 3082128, 2850232, 5533568, 5533567, 4645117, 4645119, 5220259, 4645122, 4976651, 4645427 et 4645428 du cadastre du Québec (route 101 nord), dans la municipalité de Nédélec.

Nature du projet

Il s'agit pour le MTQ d'acquérir (ou d'établir une servitude temporaire le temps des travaux) <u>d'</u>environ 3,6 hectares, le long de la route 101 nord dans la municipalité de Nédélec, pour des raisons de sécurité routière. Après étude de la demande, il en ressort que l'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet du ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet du ministère des Transports est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

<u>05-19-213A</u> PROJET ONIMIKI - AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2019, le conseil de la MRC réitérait le projet Onimiki comme une priorité d'importance pour la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière hydroélectrique communautaire, sous une approche d'énergie verte, est une des actions identifiées dans la Planification stratégique du Témiscamingue 2018-2022;

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochains mois, la MRC de Témiscamingue participera ou initiera diverses activités en relation avec la population;

CONSIDÉRANT l'importance de donner une belle visibilité au projet Onimiki pour ancrer ce projet dans la mémoire collective de la population témiscamienne;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un visuel du projet pour bien présenter celui-ci auprès des différentes instances, dans le but d'obtenir les droits hydriques pour la poursuite du projet;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services par l'entreprise Horizon Drone certifiée pour réaliser des vols par drones selon les exigences de Transport Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

 D'OCTROYER un mandat à l'entreprise Horizon Drone pour la réalisation d'une vidéo illustrant le visuel du projet Onimiki, du lac Kipawa à la Rivière des Outaouais, pour un montant de 1 539 \$ (taxes en sus), dépense assumée par le poste budgétaire « Développement de la filière hydroélectrique ».

05-19-214A

AUTORISATION DE MANDATER LE CABINET DEVEAU AVOCATS AFIN DE DÉPOSER DES POURSUITES JUDICIAIRES EN DIFFAMATION.

CONSIDÉRANT QUE, depuis le mois de juin 2018, des affiches de nature diffamatoire envers la MRC de Témiscamingue et le Comité municipal sont installées sur une propriété privée à Laniel;

CONSIDÉRANT QUE ces affiches entachent la réputation de la MRC et du Comité municipal de Laniel;

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la MRC et du Comité municipal de Laniel de retirer lesdites affiches diffamatoires;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, les affiches sont toujours installées, malgré les demandes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le Comité municipal de Laniel ont un délai d'un an afin de déposer des poursuites judiciaires en diffamation, soit jusqu'en juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du Cabinet Deveau Avocats sont estimés entre 10 000\$ et 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Comité municipal de Laniel a décidé, par résolution, de ne pas intenter des procédures en diffamation, considérant les coûts importants que cela peut occasionner;

CONSIDÉRANT la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

• **DE NE PAS DÉPOSER** des poursuites judiciaires en diffamation à l'encontre du propriétaire des affiches de nature diffamatoire.

<u>05-19-215A</u> OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME D'ÉVALUATEURS PRIVÉS POUR L'ÉVALUATION D'UN TERRAIN À LANIEL.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a mandaté le cabinet Deveau Avocats pour l'obtention d'un droit de passage sur un terrain situé dans le village de Laniel (résolution no 12-18-443A);

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Deveau Avocats a demandé une expertise pour l'établissement d'une valeur marchande sur une partie des lots 30-9, 30-8, 30-7-2, Rang 8, canton Mazenod, circonscription foncière de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une valeur marchande doit être établie aux fins du présent dossier;

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech a déposé une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

- D'ACCORDER un mandat à la firme Servitech pour l'établissement d'une valeur marchande pour l'établissement d'une servitude de passage pour une partie de terrain, selon la désignation cadastrale ci-mentionné, selon un budget maximal de 2 200 \$ (taxes en sus), déduit du poste budgétaire « Surplus au TNO Laniel ».
- QUE la MRC de Témiscamingue procédera au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues.

05-19-216A

LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 30-2 SITUÉ À LANIEL À M^{ME} PATRICIA NOËL POUR L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE.

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Patricia Noël de louer une partie vacante du lot 30-2 situé dans le TNO de Laniel afin d'y installer un restaurant de restauration rapide vendant également des boissons alcoolisées;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Noël a déclaré sa situation de conflit d'intérêts à titre de présidente du Comité municipal de Laniel, lors de la séance du conseil de la MRC du 22 mai 2019 et que le conseil en a pris acte;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 30-2 est actuellement vacante et inutilisée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le Comité municipal de Laniel ne prévoient pas utiliser ce lot prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la location de cette partie de lot aux fins prévues par M^{me} Noël permettra le développement économique du TNO de Laniel et d'y offrir de nouveaux services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

 D'AUTORISER M^{me} Lyne Gironne, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer le bail avec M^{me} Noël afin de louer une partie du lot 30-2 aux conditions prévues au bail présenté aux membres du comité administratif.

05-19-217A RÉVOCATION DU BAIL DE VILLÉGIATURE NO 106988-00-000.

CONSIDÉRANT QUE le bail n° 106988-00-000 est un bail de villégiature et que selon l'entente de délégation signée avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, il est actuellement sous la responsabilité de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le bail nº 106988-00-000 devait être renouvelé au 1er octobre 2017 sur paiement du locataire;

CONSIDÉRANT QUE la clause 3 du bail nº 106988-00-000 mentionne que : « À défaut de paiement du loyer dans le délai requis, le LOCATAIRE est présumé avoir refusé le renouvellement de son bail »;

CONSIDÉRANT QUE le locataire n'a pas payé les sommes requises afin de renouveler son bail pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, l'usage permis par le bail n'a pas été respecté;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bail est situé près du Lac Hunter's Point;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

DE RÉVOQUER le bail nº 106988-00-000.

DE TRANSFÉRER le dossier au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles pour qu'il prenne en charge la suite du dossier.

<u>05-19-218A</u> OFFRE DE CKVM - RÉALISATION DE CHRONIQUES ESTIVALES <u>ET TOURISTIQUES.</u>

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CKVM permet de rejoindre la population témiscamienne ainsi que du Nord-Est ontarien;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CKVM permet de faire découvrir aux touristes, mais aussi aux résidents du Témiscamingue les activités dans chacune des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CKVM prévoit que des capsules de 45 secondes donnant des informations sur la toponymie, les résidents et les attractions des municipalités seront diffusées pendant 14 semaines soit du 3 juin au 8 septembre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CKVM prévoit qu'une fois par mois, une entrevue diffusée dans l'émission l'Actu-Elle sera donnée par l'agent de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues radiophoniques de CKVM de la saison estivale 2018 ont eu un vaste succès auprès de la population et des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 D'ACCEPTER l'offre de service de CKVM d'un montant de 3 300 \$ tiré du poste budgétaire « Fonds de promotion en tourisme ».

<u>05-19-219A</u> FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE - DEMANDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LE RIFT.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 63 254,42 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet

appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

- D'ACCORDER un soutien financier de 3 920 \$ à l'organisme Le Rift pour la réalisation d'une étude basée sur 2 livrables, soit un bilan de préfaisabilité et un plan de développement du Théâtre du Rift.
- QUE la MRC de Témiscamingue procédera au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé comme soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

<u>05-19-220A</u> GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT EN PRÉVENTION DES INCENDIES.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour l'embauche de trois agents de prévention en sécurité incendie a été donnée par le comité administratif le 13 février dernier, sous la résolution 02-19-055A;

CONSIDÉRANT QU'UN premier affichage de poste a eu lieu en février dernier, ne permettant pas de pourvoir le poste selon les besoins décrits:

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième affichage de poste a été fait en avril et que dix candidatures ont été recues;

CONSIDÉRANT QUE malgré le nombre de candidatures reçues, un seul candidat a complété le processus de sélection et réussi l'examen écrit;

CONSIDÉRANT QUE ce candidat a été rencontré le 15 mai dernier:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

- D'AUTORISER l'embauche de M. André Melançon, à titre d'agent de prévention en sécurité incendie.
 - Selon le budget octroyé par les municipalités participantes pour la réalisation du projet, soit 17 \$ de l'heure.
 - Entrée en fonction : à déterminer avec le candidat

Monsieur Melançon est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 30 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

<u>05-19-221A</u> GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION <u>POUR L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION.</u>

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupait le poste est en congé de maternité jusqu'en janvier 2020 et que la personne qui la remplaçait a obtenu le poste de technicienne en évaluation, sous la résolution 05-19-171A;

CONSIDÉRANT QUE cinq candidatures ont été reçues, à la suite d'un affichage du poste sur le Facebook de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE deux candidates ont été rencontrées en entrevue le 8 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Samantha Boucher, à titre de secrétaire de direction :
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 5, échelon 2
 - Entrée en fonction : le 14 mai 2019

Madame Boucher est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

Information

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR À LA GESTION DU TERRITOIRE.

Ce point est remis à une prochaine séance.

<u>Information</u>

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - RÉVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE-SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

Madame Bolduc rencontrera la directrice générale pour lui mentionner les divers points échangés lors de la réunion privée entre les membres du comité administratif concernant la révision de son contrat de travail. Une recommandation sera apportée à une séance ultérieure du conseil de la MRC.

05-19-222A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PROPOSITIONS POUR UN HORAIRE ESTIVAL POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QU'UN banc d'essai a été fait à l'été 2018 pour un horaire estival modifié et que les employés ont apprécié cette formule;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce banc d'essai, une collecte d'achalandage a été réalisée, sur le nombre de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces statistiques sont les suivantes :

Dates	Nombre de visite en après-midi
29 juin	6
6 juillet	0
13 juillet	1
20 juillet	0
27 juillet	3
3 août	1
10 août	1
17 août	0
24 août	0
31 août	0

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

 DE PROCÉDER à un nouveau banc d'essai, pour l'été 2019, selon un horaire estival comme suit:

Heure d'ouverture du bureau : 8 h 30

Heure de fermeture du bureau : 16 h 00

Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h

Heure de pause (10 h et 15 h) : Aucune pause ou seulement

à 15h00 (selon l'horaire choisi par l'employé)

Fermeture du bureau : Vendredi après-midi (13h00 à

16h30)

- **QUE** cet horaire débute après la fête du Canada (1^{er} juillet) et se termine à la fête du Travail (1^{er} lundi de septembre).
- **QUE** les employés pourront à leur choix exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

Option 1

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 30 Heure de départ du bureau : 16 h

12721

Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h Heure de pause (10 h et 15 h) : Pas de pause

Option 2

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 00

Heure de départ du bureau : 16 h 30 (sauf le vendredi où il

quitte à 13h)

Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h

Heure de pause (10 h et 15 h): Seulement à 15h00

Cet horaire n'est pas imposé aux membres du personnel, ainsi, si des employés souhaitent tenir l'horaire régulier, ils peuvent le faire, mais il est entendu que les bureaux administratifs à Ville-Marie et à Laverlochère-Angliers, seront fermés au public, tous les jours de la semaine, à partir de 16 h du lundi au jeudi et à 12h le vendredi.

05-19-223A ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA MRCT.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 03-2019, autorisé par la résolution n° 04-19-126A lors du comité administratif du 3 avril 2019, qui a été publié dans le journal Le Reflet;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, mais qu'une seule a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT la soumission conforme suivante :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
Rover	Contrat d'un 1 an	2 990 \$
	Contrat de 3 ans	2 990 \$ par année = 8 970 \$

N. B.: Les prix mentionnés ci-dessus ne comprennent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- D'OCTROYER le contrat de déneigement du stationnement du centre administratif de la MRC de Témiscamingue à Déneigement Pascal Royer pour une durée de 3 ans pour un montant de 2 990 \$ par année, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.
- DE VERSER le montant du contrat en deux versements égaux et les paiements seront faits le 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque saison où le contrat est en vigueur.

- DE DÉCLARER que le stationnement doit être accessible de façon sécuritaire tous les jours de la semaine et que le déblaiement, le cas échéant, doit être terminé avant le début des activités quotidiennes dans l'édifice, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres 03-2019.
- D'AUTORISER la préfète et la directrice générale secrétairetrésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents (contrat) nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

<u>05-19-224A</u> ACQUISITION DE LA SOLUTION VIDÉO CONFÉRENCE CLEAR ONE.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC, tenue le 17 octobre 2018, par résolution no 10-18-370, les élus ont mandaté la direction générale de cibler la meilleure solution technologique pour répondre aux critères établis par le conseil, notamment la capacité de rendre disponibles rapidement les enregistrements et un système avec une bonne qualité audio;

CONSIDÉRANT QUE des recherches par le consultant informatique de la MRC ont été faites afin de trouver un fournisseur pour ce genre de service et selon sa recommandation, la compagnie Groupe DL a été retenue pour demander une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE leur offre de service consiste à la mise en place d'un système d'enregistrement audio qui sera en complémentarité à un système vidéo, afin de répondre à d'éventuels besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'UN système professionnel est nécessaire afin d'assurer la qualité des enregistrements, vu les particularités des salles du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- DE MANDATER la compagnie Groupe DL pour l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à l'enregistrement audio et vidéo dans les salles 222 et 223 de la MRC de Témiscamingue, pour un montant de 17 202.50 \$, excluant les taxes.
- **DE FINANCER** cette dépense avec le budget prévu à cet effet dans le poste « Développement de service », pour un montant de 8 000 \$ tel que budgété et de prendre le solde à même les surplus du poste « Parc informatique ».

<u>05-19-225A</u> RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA <u>MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2019-2020.</u>

CONSIDÉRANT QUE les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un coût de 38 245 \$ pour l'année 2019-2020, excluant les taxes:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 D'AUTORISER la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2019-2020.

<u>05-19-226A</u> ACQUISITION DE LICENCES SUPPLÉMENTAIRES DU LOGICIEL ADOBE PRO.

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance tenue le 5 septembre 2018, par résolution no 09-18-300A, le comité administratif de la MRC a autorisé l'achat de licences supplémentaires des logiciels de Gedcom et Adobe Pro, qui permet la mise en place de la méthode sans papier et permet de réaliser une économie de temps et d'argent, car ils permettent de traiter la correspondance et la facturation de tous les services de la même manière;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de licences d'Abobe Pro acquises depuis le début de la mise en place de la méthode sans papier est insuffisant vu le nombre de postes créés dans la dernière année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

- **DE PERMETTRE** l'acquisition de 8 licences du logiciel Adobe Pro au coût de 4 520 \$ avant taxes.
- DE FINANCER cette dépense avec le poste budgetaire « Développement de service ».

Information GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VENTE D'UN CAMION USAGÉ "ROLL-OFF" DE LA MRC.

Le 21 mai dernier, la MRC de Témiscamingue a lancé une offre pour la vente d'un camion usagé à chargement arrière. Toutefois, la MRC n'a reçu aucune proposition d'achat.

<u>05-19-227A</u> GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VENTE D'UN CAMION <u>USAGÉ À CHARGEMENT ARRIÈRE.</u>

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier, la MRC de Témiscamingue a lancé une offre pour la vente d'un camion usagé à chargement arrière;

CONSIDÉRANT QUE cette offre a été envoyée à l'ensemble des municipalités et des employés de la MRC et a été publiée sur le Facebook de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la mise à prix de départ était fixée à 5 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des offres a eu lieu ce 29 mai;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a reçu une offre, soit de M. Manoël Beauregard-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de M. Beauregard-Lepage est la plus élevée, pour un montant de 5 906,75 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 DE VENDRE le camion usagé à chargement arrière à M. Manoël Beauregard-Lepage, pour un montant de 5 906,75 \$ (taxes incluses).

La MRC n'offre aucune garantie, d'aucune sorte (incluant la garantie légale), sur ce véhicule usagé, ainsi que sur ses composantes et ses équipements. Il s'agit d'une vente « telle quelle », aux risques et périls de l'acheteur, et définitive.

05-19-228A NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amour est entré en poste le 6 mai 2019 à titre d'inspecteur des matières résiduelles (résolution 05-19-172A);

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amour a été nommé inspecteur régional le 1^{er} mai 2019 (résolution 05-19-180A);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 189-10-2017 a été abrogé le 29 mai 2019 et que le règlement n° 201-05-2019 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables est entré en vigueur le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC doit nommer l'inspecteur en matière résiduelle conformément à l'article 16 du règlement n° 201-05-2019;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amour était habileté à exercer les mêmes pouvoirs lorsque le règlement n° 189-10-2017 était en vigueur;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

 DE NOMMER M. Daniel St-Amour à titre d'inspecteur des matières résiduelles pour l'application du règlement n° 201-05-2019 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables.

Cette nomination est conforme à l'article 16 de ce règlement.

<u>05-19-229A</u> AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE 15 000 \$ AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI POUR L'ANNÉE 2019.

CONSIDÉRANT le rôle important que le joue Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue, notamment au niveau du retour en région et de l'attraction et de la rétention sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

 D'AUTORISER le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2019, tel que prévu au budget.

<u>05-19-230A</u> DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du <u>rapport budgétaire</u> de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des <u>comptes à payer</u> pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 DE PROCÉDER à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 83 181.72 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 341 353.50 \$, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 29 mai 2019.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Ce point est remis à une prochaine séance.

<u>Information</u> AFFAIRES MUNICIPALES - RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DANS LES BUREAUX DE LAVERLOCHÈRE-

ANGLIERS.

La prochaine séance du comité administratif/commission d'aménagement aura lieu aux bureaux de Laverlochère-Angliers.

05-19-231A

AFFAIRES NOUVELLES - MOTION DE FÉLICITATIONS À L'UNITÉ MÈRE-ENFANT DE L'HÔPITAL DE VILLE-MARIE POUR LE PRIX DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTES 2018.

CONSIDÉRANT QUE le Prix de la sécurité des patientes est remis par Global Salus aux équipes qui démontrent un engagement dans l'amélioration de la sécurité des patientes en obstétrique;

CONSIDÉRANT QUE trois prix sont remis annuellement en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une distinction importante pour l'équipe de l'unité mère-enfant de l'hôpital de Ville-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

 D'ADOPTER une motion de félicitations pour souligner l'implication de l'unité mère-enfant de l'hôpital de Ville-Marie.

Information MESSAGE DE SYMPATHIE.

C'est avec tristesse que le comité administratif de la MRC de Témiscamingue a appris le décès de M. Laurier Jacques.

Le comité administratif de la MRC de Témiscamingue offre ses sympathies à M^{me} Monia Jacques, directrice à l'aménagement et au développement du territoire à la MRC de Témiscamingue et fille du défunt, ainsi qu'à toute sa famille.

<u>Information</u> <u>FROMAGERIE AU VILLAGE.</u>

Le comité administratif a pris acte des informations transmises par M^{me} Hélène Lessard et décide de ne pas modifier sa décision.

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

2e partie

Aucune question de l'assistance.

05-19-232A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

• QUE l'assemblée soit levée.

N. B.: Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 19 juin 2019 (au 85, rue Côté à Notre-Dame-du-Nord)
- Comité administratif : 7 août 2019 à Laverlochère-Angliers

Il est 19h58.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

AVIS: Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

